



RÈGLEMENT INTÉRIEUR ÉLÈVES

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

L'association « POLY-SONS » École de musique intercommunale autour de Teillé, Riaillé, Vallons de l'Erdre, Joué sur Erdre et Pannecé a pour objectifs principaux :

- Proposer un enseignement musical de qualité en zone rurale
- Développer les pratiques musicales d'ensemble sous divers formes
- S'inscrire dans une démarche de plaisir pour soi et pour les autres.

INSCRIPTIONS

Elles se font par internet sur le SITE: www.polysons.net à la rubrique « Inscriptions », ou lors des permanences organisées par l'association. Les bulletins comme les cotisations ne seront pas acceptés par les enseignants lors des cours.

NE DÉPOSER AUCUN RÈGLEMENT DANS LA BOÎTE AUX LETTRES DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE.

Les inscriptions doivent être closes pour le 31 août.

Toute année commencée est due.

Le conseil d'administration étudiera les cas particuliers (inscription tardive ou arrêt en cours d'année).

L'inscription à l'école de musique engage de fait à respecter le règlement intérieur.

ORGANISATION DES COURS

L'année musicale s'organise sur 36 semaines (du 14 septembre au 30 juin). Un minimum de 32 séances est garanti. Des duos ou trios d'instruments différents peuvent être proposés aux élèves.

Absence d'un enseignant : les cours non assurés pour convenance personnelle seront récupérés. Absence d'un élève : toute absence doit être signalée. Les absences des élèves ne seront pas récupérables sauf accord préalable avec l'enseignant.

L'ÉCOLE DE MUSIQUE PROPOSE LES COURS SUIVANTS

- un cours individuel d'instrument de musique (piano, guitare, basse, batterie, flûte traversière, flûte à bec, harpe, ukulélé) et un cours de formation musicale (solfège)
- un cours d'instrument et une pratique de groupe*, (après 4 années de formation musicale et l'accord de l'enseignant)
- un cours de FM seule ou une pratique de groupe*, (après 4 années de formation musicale et l'accord de l'enseignant)
- un parcours Fanfare
- un parcours de découverte
- cycle d'initiation à la lecture de partition
- cours de guitare d'accompagnement du chant
- un cours de chant individuel
- cours de chant en duo
- cours de chant collectif petit groupe
- cours de chant chorale enfant/ado/adultes
- Pratique du beatbox
- pratique de groupe ado,
- Pratique de groupe ado batucada
- Pratique de groupe adulte: Ukulélé et chant
- cours collectifs d'éveil musical
- des stages : découverte musicale, beat box, chant...



RÈGLEMENT INTÉRIEUR ÉLÈVES

TARIFICATION

L'adhésion à Poly-Sons inclut une adhésion par famille à Animation Rurale 44.

Le paiement des cours peut être effectué par virement, chèques vacances :
en 1 ou 5 versements (octobre / décembre / février / avril / juin).

Les tarifs sont fixés chaque année par le conseil d'administration.

IMAGE ET MÉDIA

L'école de musique Poly-Sons peut être amenée à faire des photos ou des vidéos des élèves et les diffuser dans la presse, sur le site internet de l'école ou sur Facebook.

PROJET PÉDAGOGIQUE DE L'ÉCOLE

Tous les élèves seront conviés à participer au concert de fin d'année ou à d'autres événements tout au long de l'année, leur participation est vivement souhaitée. Une assiduité tout au long de l'année est nécessaire pour une bonne réussite musicale.

CALENDRIER

Le calendrier des manifestations de Poly-Sons sera fixé par le conseil d'administration en début d'année scolaire.

J'ai pris connaissance et j'accepte, les modalités de fonctionnement de l'école de musique, et le règlement intérieur des élèves

Signature, précédée de la mention "Lu et Approuvé"

Fait à Le